

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Convention d'occupation du domaine public atelier relais 1 ZA de l'Ouchette à la LA FORÊT-SUR-SÈVRE : société A4 Solutions - LFS

Décision D-2025-320

**Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- Vu l'article L521-41-3 du même Code selon lequel la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais se substitue aux EPCI ayant fusionné ;
- Vu la délibération n°5 du 7 juillet 2011 du Conseil communautaire de la communauté de communes Delta-Sèvre-Argent portant classement des ateliers relais dans le domaine public communautaire ;
- Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais assume les droits et obligations liés aux biens immobiliers qui appartenaient à Delta-Sèvre-Argent ;
- Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil communautaire en date du 09 novembre 2021 par laquelle il a été donné délégation au Président de prendre toute décision concernant « les occupations du domaine publics » ;
- Vu l'arrêté n°A-2023-59 par lequel le Président donne délégation à Madame Emmanuelle MENARD, 1<sup>ère</sup> vice-Présidente, pour les domaines suivants : économie, agriculture, emploi et formation, foncier à vocation économique ;
- Considérant la demande de Monsieur Ludovic JAMIN, représentant de la société A4 Solutions, de louer l'atelier relais n°1 situé zone d'activités de l'Ouchette à La Forêt-sur-Sèvre (79380) du 19 décembre 2025 au 18 juin 2026 ;

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'établir une convention d'occupation de l'atelier relais n°1, situé zone d'activités de l'Ouchette à la Forêt-sur-Sèvre (79380), avec la société la société A4 Solutions, représentée par Monsieur Ludovic JAMIN et dont le siège social est situé Zone d'activités de l'Ouchette – 79380 La Forêt-Sur-Sèvre (SIRET : 834 143 992 00016).

**ARTICLE 2 :** Les conditions de location sont les suivantes : occupation du domaine public.

- Désignation et description du bien :  
Atelier relais n°1 d'une surface de 170 m<sup>2</sup>, situé zone d'activités de l'Ouchette à la Forêt-sur-Sèvre (79380) – sur la parcelle 123 AH 273.
  - Durée :  
Du 19 décembre 2025 au 18 juin 2026.
  - Montant de la redevance :  
Le montant est fixé à 535 € HT/mois soit 642 € TTC/mois.
  - La taxe foncière sur le bâti sera facturée tous les ans, au prorata temporis.

**ARTICLE 3** : Les recettes afférentes seront imputées sur le budget du Développement économique.

**ARTICLE 4** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, à Monsieur le trésorier général de THOUARS, et au locataire sus nommé.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 25/11/2025

**La vice-Présidente,  
Madame Emmanuelle MENARD**



**25 NOV. 2025**

Transmis en préfecture le .....

Notifié ou publié le ..... **26 NOV. 2025** .....

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.